

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES :

“DIRECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES” - LIBREVILLE - B. P. 563 - TEL. : 01 76 20 00.

Ceux-ci sont payables d’avance, par mandat ou virement au nom de M. le Directeur “des Publications Officielles” à Libreville  
Compte courant CDC N° 11500000915, Centre de Libreville.

## SOMMAIRE

### ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE

#### PARLEMENT

Loi n°036/2020 du 24 décembre 2020 portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19.....1

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°00431/PR du 24 décembre 2020 portant

promulgation de la loi n°036/2020 portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19.....1

#### ACTES EN ABREGE

Déclarations de création de sociétés.....1

Récépissé de dépôt des pièces constitutives de syndicat.....2



**ACTES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE****PARLEMENT**

*Loi n°036/2020 du 24 décembre 2020 portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19*

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté ;  
Le Président de la République, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont prorogées, pour une durée de quarante-cinq jours, les mesures sanitaires de prévention, de lutte et de Riposte contre la COVID-19, conformément à la loi n°003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires.

**Article 2** : Des textes réglementaires déterminent en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

**Article 3** : La présente loi, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Libreville, le 24 décembre 2020

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

*Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement*  
Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA

*Le Ministre de la Santé*  
Guy Patrick OBIANG NDONG

*Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur*  
Lambert Noël MATHA

*Le Ministre de la Défense Nationale*  
Michaël MOUSSA ADAMO

*Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et chargé des Droits de l'Homme*  
Erlyne Antonela NDEMBET épouse DAMAS

*Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Porte-parole du Gouvernement*  
Madeleine BERRE

*Le Ministre du Budget et Comptes Publics*  
Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE

*Le Ministre de l'Economie et de la Relance*  
Nicole Jeanine Lydie ROBOTY ép. MBOU

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

*Décret n°00431/PR du 24 décembre 2020 portant promulgation de la loi n°036/2020 portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT ;

Vu la Constitution, notamment en son article 17, alinéa 1<sup>er</sup> ;

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi n°036/2020 portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la COVID-19.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 24 décembre 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat

Ali BONGO ONDIMBA

**ACTES EN ABREGE****Déclarations de création de sociétés**

-Dossier n°004-9986GU1 du 16/11/2006 de la société dénommée « SHENG YANG INTERNATIONAL BOIS DU GABON »

*Sigle* : SHENG YANG INTERNATIONAL WOOD

*Forme juridique* : SARL

*N° RCCM* : 2006B05620

*N° d'immatriculation* : 086077 V

*Représentée par* : M. LIU Xiaoxiang, de nationalité chinoise, né le 02/02/1962 en Chine, agissant en qualité de Gérant.

*Activité principale* : Exploitation forestière et industrie de bois ; Sciage et transformation de bois et grumes (exploitation, vente de bois, importation de tous produits liés) ; transport terrestre de biens et de personnes.

*Quartier & ville* : Acae (A l'intérieur de TCN, en face d'Horizon Nouveau) -Libreville ; B.P : 20058.

---

-Dossier n°002-32798GU1 du 24/01/2012 de la société dénommée « T.A.B.C.G NDJOLE »

*N° RCCM* : RGLBN/12/17/82

*N° d'immatriculation* : 235997 H

*Fondateur* : M. BOWEN TONLE Joseph Claude, de nationalité camerounaise, né le 02/01/1971 à Dschang.

*Activité* : Transformation artisanale de bois et commercialisation.

*Quartier & ville* : Pk7-Ndjolé ; B.P : 272 ; Tél : 7574416

---

-Dossier n°001-17553-SI8 du 11/11/2019 de la société dénommée « KULA FAMILI »

*N° RCCM* :

*N° d'immatriculation* : 393993 P

*Fondateur* : Mme NGOMA OKILI Agnès, de nationalité gabonaise, née le 28/03/1988 à Libreville.

*Activité* : Vente de rejets de bois.

*Quartier & ville* : Grand village-Port-Gentil ; B.P : 1320 ;  
Tél : 074.90.67.00

---

**Récépissé de dépôt des pièces constitutives de syndicat**

---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIBREVILLE,

Vu la loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation ;

Vu la loi n°19/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des membres des conseils départementaux et des conseils municipaux ;

En application des dispositions des articles 11 et 12 de la loi n°18/92 du 18 mai 1993, fixant les conditions de constitution et le fonctionnement des organisations syndicales des agents de l'Etat,

Certifie que la fédération syndicale, dénommée « **Syndicat des Agents des Hydrocarbures**, en abrégé, **SYNAHYDRO** », dont le siège social est à Libreville, B.P : 2199, Tél : 066 27 20 03, a déposé à la Mairie de Libreville ses statuts, règlement intérieur ainsi que la liste des membres de son bureau directeur.

En foi de quoi, le présent récépissé de dépôt est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Libreville, le 05 juillet 2019

Pour le Maire de la Commune de Libreville  
P.O. le Secrétaire Général

Roger MENGUE EKOMIE

---

---

**Je désire m'abonner au Journal Officiel pendant :**Six (6) mois  Un (1) an  — Particulier  Entreprise  Administration 

Nom : ..... Prénoms : .....

Raison Sociale : .....

Ville : ..... Pays : ..... Boite postale : ..... Tél : .....

E-mail : .....

**Mode de Règlement :**

- Chèque

- Espèces

- Mandat express

- Virement

  
  
  


Date :

Signature :

| DESTINATIONS                                 | 1 an (en FCFA) | 6 mois (en FCFA) |
|--|----------------|------------------|
| Libreville.....                              | 26.000         | 13.000           |
| Intérieur Gabon.....                         | 28.000         | 14.000           |
| Afrique équatoriale, Nigeria, Zaïre.....     | 30.000         | 15.000           |
| Autres pays d'Afrique noire francophone..... | 31.000         | 15.000           |
| Autre pays d'Afrique.....                    | 32.000         | 16.000           |
| France.....                                  | 32.000         | 16.000           |
| Europe.....                                  | 36.000         | 18.000           |
| Amérique, Moyen-Orient.....                  | 40.000         | 20.000           |
| Asie, Océanie.....                           | 42.000         | 21.000           |

**BULLETIN A DECOUPER ET A RENVOYER A LA DIRECTION DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
405, AVENUE COLONEL PARANT  
BP 563 LIBREVILLE / TEL (+241) 72 01 04**

